

## ***MAIRIE DE MALLEVAL***

### ***Compte rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2015***

**Présents :** TALLARON Roselyne, BOUILLOUX Alain, MAYER Danielle, ROCHE Annie, ANTOINE Floriane, DUMOULIN Sabine, PUY Suzette, VERCASSON Patrick, BELIN Philippe, CELLARD Romain,

**Excusés :** MARTO Louis-Philippe, GALVEZ Henri, MARET Philippe  
Mme ROCHE Annie a été élue secrétaire.

Mme le Maire soumet pour approbation le procès verbal du dernier conseil qui s'est tenu le 20 mai 2015, qui est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire aborde ensuite l'ordre du jour du Conseil Municipal

### **1 – SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DU PILAT RHODANIEN (SPL)**

#### **- Augmentation du capital – Ouverture en compte courant**

Mme le Maire, représentant de la commune de MALLEVAL au Conseil d'administration de la SPL du Pilat Rhodanien expose aux membres du conseil municipal le rapport suivant :

*« La Société Publique Locale du Pilat Rhodanien rencontre d'importants problèmes de trésorerie. En effet, la reprise des congés payés, dans l'offre de reprise, a entamé de 70 000 € le capital, ce qui signifie qu'actuellement, la SPL fonctionne avec uniquement 30 000 € de trésorerie, avec environ 70 000 € de charges de personnel. La gestion quotidienne est très difficile. Il convient de trouver une solution afin d'absorber ce déficit de trésorerie, estimé à 100 000 €. Deux solutions s'offrent à la SPL :*

- l'augmentation du capital*
- l'apport en compte courant*

*Après débat en Conseil d'administration, il a été convenu que chaque actionnaire sollicite à sa collectivité de rattachement l'octroi d'un apport en compte courant équivalent au capital de départ, soit pour la commune de MALLEVAL, 1 700 €. »*

Aussi, considérant :

Que la Société Publique Locale du Pilat Rhodanien a pour objet l'accueil de jeunes enfants, les activités de crèches et de haltes garderies, les activités de loisirs périscolaires et extrascolaires, toutes activités de loisirs à destination de jeunes enfants, la préparation, la fourniture et le portage des repas pour les cantines scolaires et autres structures collectives susvisées, pour le compte de ses actionnaires dont la Commune de MALLEVAL.

Que dans ces conditions, pour répondre aux besoins de trésorerie de la Société Publique Locale tel que cela a été présenté par Mme Roselyne TALLARON, la Commune de MALLEVAL dispose de la possibilité, en application des articles L1522-4 et L1522-5 du CGCT, de consentir à la société une avance en compte courant d'associé.

Par 9 voix pour et une abstention, le conseil décide de voter un nouvel apport de 1700 euros. La création de cette SPL ayant été faite dans l'urgence, il est compréhensible qu'il y ait eu des oublis, toutefois il conviendra de veiller strictement à la qualité de la gestion future, car il ne sera pas envisageable de recommencer cette opération ultérieurement.

- **Avenant au marché fournitures repas**

Mme Roselyne TALLARON, représentant de la commune de Malleval au Conseil d'administration de la SPL du Pilat Rhodanien expose aux membres du conseil municipal que lors du dernier Conseil d'Administration il a été décidé de porter le prix des repas facturés aux mairies à :

Ⓢ repas enfant	5,40 €
Ⓢ repas adulte	5,74 €

Afin que ces nouveaux tarifs puissent être appliqués à compter du 1er septembre 2015, il convient de signer un avenant au marché de prestation de service pour la fourniture de repas en liaison chaude signé en juillet 2014. Mandat est donné à l'unanimité Mme le Maire pour signer toute pièce utile à cet égard.

- **Convention TAP**

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires s'est accompagnée au titre de l'année 2015-2016 d'une réflexion pour promouvoir des activités pédagogiques dans l'enceinte de l'école publique de Malleval, les mardis, jeudis et vendredis de 15h15 à 16h15.

La Société Publique Locale du Pilat Rhodanien mettra à disposition de la Commune de Malleval un animateur dans les conditions suivantes :

- Le mardi, jeudi et vendredi de 15h15 à 16h15 soit trois heures par semaine

A ce temps d'accueil s'ajoute un temps de préparation forfaitaire de 4h par période à savoir :

- Période 1, du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 16 octobre 2015 : 4h
- Période 2, du 2 novembre 2015 au 18 décembre 2015 : 4h
- Période 3, du 4 janvier 2016 au 12 février 2016 : 4h
- Période 4, du 29 février 2016 au 8 avril 2016 : 4h
- Période 5, du 25 avril 2016 au 5 juillet 2016 : 4h

En moyenne, l'animateur prendra en charge 12 enfants.

La prise en charge par la commune de cette prestation est effectuée sous la forme d'une facturation horaire. **Le coût horaire est fixé à 21.67€ HT de l'heure soit 26.00 € TTC de l'heure.**

Le tarif unique fixé par la commune est de 15€ par famille, pour 1, 2 ou 3 jour et par période d'activité

Le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention.

**2 – TARIF REPAS CANTINE FACTURE AUX FAMILLES – année scolaire 2015/2016**

Madame le Maire rappelle les tarifs fixés pour l'année 2014/2015

Repas enfant 4.58 € facturé par la SPL 4.80€  
Repas adulte 5.10€ facturé par la SPL 5.10€

Elle rappelle les prix fixés par la SPL pour l'année scolaire 2015/2016

Repas enfant : 5.40€  
Repas adulte : 5.74€

Elle propose de prendre en charge une partie de l'augmentation, soit 0.30€, pour les repas enfants

Le conseil, par 7 voix pour et 3 abstentions, ne souhaitant pas trop alourdir les charges des familles fixe les prix pour cette année scolaire comme suit :

Repas enfant : 4,70 €  
Repas adulte : 5,74 €

### **3 – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES (budget commune et assainissement)**

#### **Budget principal :**

Régularisation suite à mauvaise imputation : cpte 204158 – 1 627.80€ cpte 2041587 + 1 627.80€

Paiement de l'avance à la SPL : cpte 2315 – 1 700€ cpte 274 : 1 700€

10 voix pour.

#### **Budget assainissement**

Admission en non-valeur d'une créance.

Cpte 615 – 135€

Cpte 674 : 135€

### **4 - DOSSIERS EN COURS**

#### **1 - Voirie :**

- signature du marché avec l'entreprise BUFFIN pour un montant de 29 781€

- Travaux de remise en état du chemin des Dris : la commune prend en charge le décaissement et la préparation. Le GAEC La Favière et l'EUURL Gaillard prendront en charge le revêtement. Une convention entre les parties sera signée.

- Remise en état d'un chemin : un particulier a modifié le tracé d'un chemin. Une demande de remise en état lui sera adressée.

**2 - Assainissement village** : le rendu d'étude sera présenté aux élus le mardi 29 septembre à 10h.

Madame le Maire informe que la commune de Lupé qui doit aussi engager des travaux d'assainissement serait intéressée pour se raccorder avec Malleval au réseau de St Pierre de bœuf, ce qui diminuerait les frais dans la partie basse du réseau.

### **3 – PERSONNEL COMMUNAL**

- **Le contrat de M. MOURRIER** est terminé. Mme le Maire propose de recruter un agent dans le cadre des contrats d'avenir.

Conditions : Temps complet sur 3 ans, jeunes de 16 à 25 ans

Aide de l'état : 75% du SMIC.

Le conseil est favorable à cette solution à l'unanimité.

- **Remplacement de l'ATSEM** en congé maladie : assuré par les autres agents suite à un redéploiement des compétences.

- **Création poste adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01/11/2015**

Madame le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à autoriser la création d'un poste D'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps incomplet, soit 20H hebdomadaire, afin de permettre l'avancement de grade d'un agent. La création de poste est votée à l'unanimité.

- **Création poste ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01/10/2015**

Madame le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à autoriser la création d'un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps incomplet, soit 30H hebdomadaire, afin de permettre l'avancement de grade d'un agent. La création de poste est votée à l'unanimité.

**4 – DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE** : la commune doit établir un diagnostic pour tous ses bâtiments, une mission a été confiée au bureau d'études 3D. Des dérogations seront demandées pour la salle des fêtes et l'église. La date limite a été repoussée au 31 décembre 2015.

Patrick VERCASSON sera le référent dans ce dossier.

**5 - AVAP** : la réunion est fixée au 23 septembre à 17h30. L'ordre du jour devra être l'installation de la nouvelle commission et la reprise des travaux de validation du règlement AVAP.

Suite aux élections de 2014, il convient de renouveler la commission : sont désignés à l'unanimité Roselyne TALLARON, Floriane ANTOINE, Annie ROCHE, Philippe MARET, Danielle BERLIOZ.

Tous les élus sont invités aux réunions.

**6 - LOGICIEL GEOLOIRE 42**

L'ancien logiciel VIS DGI permettant la consultation du cadastre est remplacé par un nouvel outil GEOLOIRE42.

Ce nouveau logiciel permet :

- 1 - offre de base permet la consultation du cadastre. Idem au précédent
- 2 - des options sont proposées, le conseil à l'unanimité décide de choisir l'offre de base, les options pourront être souscrites ultérieurement selon nos besoins.

**7 - ACQUISITION FONCIERE**

Mme le Maire a relancé Me Rebut-Ruscher pour qu'elle réitère auprès de M. Perreau notre offre d'achat.

**8 - TAP**

Pour cette année, les horaires sont inchangés, mardi, jeudi, vendredi de 15 h 15 à 16 h 15.

Mardi : éveil musical et théâtre

Jeudi : sport, jardinage, bibliothèque

Vendredi : bricolage, contes, danse, photo.

D'autres activités pourront se rajouter ponctuellement.

Un jeu de piste sera organisé, les parents seront sollicités pour autoriser la sortie de leur enfant une heure plus tard qu'habituellement.

### **9 - VEHICULES EPAVES STATIONNES SUR LE PARKING DU PRESOIR**

Une injonction de levée des véhicules sera faite aux propriétaires.

### **10 – REPAS CCAS**

Il aura lieu le 30 janvier 2016 à la salle des fêtes. L'âge des bénéficiaires sera porté à 66 ans en 2015, 67 ans en 2017, 68 ans en 2019.